

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

Décision n° 12-127 du 15 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 la liste des candidat(e)s autorisé(e)s à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie

NOR : DEVD1208373S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié relatif aux modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu la décision n° 12-033 du 17 janvier 2012 ouvrant au titre de l'année 2012 un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Les candidat(e)s dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ouvert par décision susvisée (18 candidat[e]s) :

ALBERT Fabien.
ALPHONSE Alix.
BOCQUET Jacques.
CASSAM-CHENAI Éric.
CHELLE-MICHOU Marion.
CRESPIN Audrey.
DOUET Fabien.
HACHEMI Areski.
LE BASTARD Tony.
LEBORGNE Jean-Michel.
LUXEN Camille.
MOINIER Pascal.
MOUILLERON Nicolas.
PELLERIN Yves.
POUJOL Guillaume.
ROCHER Matthias.
TANCREZ Hervé.
VANVINCQ Olivier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 15 mars 2012.

Pour le président-directeur général
de Météo-France et par délégation :

Par empêchement de la directrice
des ressources humaines :

*L'adjoint à la directrice
des ressources humaines,*

T. THIBAUT